



VILLE D'ANDENNE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

SEANCE DU : 18 mai 2020

Présent(e)s :

M. Claude EERDEKENS, Bourgmestre
MM. Vincent SAMPAOLI, Benjamin COSTANTINI, Guy HAVELANGE, Françoise LEONARD et Elisabeth MALISOUX, Echevins ;

MM. Sandrine CRUSPIN, Christian BADOT, Marie-Christine MAUGUIT, Etienne SERMON, Rose SIMON-CASTELLAN, Philippe MATTART, Philippe RASQUIN, Kévin PIRARD, Christian MATTART, Françoise TARPATAKI, Florence HALLEUX, Martine DIEUDONNE-OLIVIER, Cassandra LUONGO, Jawad TAFRATA, Kévin GOOSSENS, Caroline LOMBA, Emmanuelle JACQUES-STORME, Christine BODART, Marie-Luce SERESSIA, Natacha FRANCOIS, Gwendoline WILLIQUET, Damien LOUIS et Hugues DOUMONT, Conseillers communaux ;

M. Ronald GOSSIAUX, Directeur général

Présidence pour ce point : M. Philippe RASQUIN

3.3. OBJET : ETHIASCO scrl - Assemblée générale ordinaire 2020 - Vote à distance - Représentation de la Ville d'ANDENNE

Le Conseil,

En séance publique,

Vu l'urgence décrétée en début de séance à l'unanimité des membres présents ;

Vu les articles L1122-20, L1122-24 alinéas 1^{er} et 2, L1122-26 § 1^{er}, L1122-30 et L1122-34 § 2 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu la loi du 13 mars 2016 relative au statut et au contrôle des entreprises d'assurance ou de réassurance ;

Vu la lettre du 29 avril 2020 de la scrl ETHIASCO, de LIEGE, rue des Croisiers, n° 24, annonçant sa plus prochaine assemblée générale annuelle ordinaire pour laquelle un vote à distance doit intervenir pour le mardi 30 juin 2020 au plus tard ;

Vu l'ordre du jour de l'assemblée générale, lequel se présente comme suit :

1. Rapport du Conseil d'administration relatif à l'exercice 2019 ;
2. Approbation des comptes annuels clôturés au 31 décembre 2019 et affectation du résultat ;
3. Décharge à donner aux administrateurs pour leur mandat ;
4. Décharge à donner au commissaire pour sa mission ;
5. Mandat du commissaire ;

Vu l'intérêt de la Ville d'ANDENNE, qui dispose actuellement de 8 parts dans cette société, d'une valeur nominale de 8.602,90 €, et donc de 8 voix, d'être représentée à cette assemblée générale ;

Sur la proposition du Collège communal,

ARRETE A L'UNANIMITE

Article 1^{er}

Monsieur Guy HAVELANGE, Echevin, domicilié à VEZIN, rue des Priesses n°523, est désigné pour représenter la Ville d'ANDENNE à l'assemblée générale ordinaire 2020 de la scrl ETHIASCO.

Il est autorisé, en vertu de cette désignation, à participer au vote en ligne suivant les modalités définies par ETHIASCO, au plus tard pour le 30 juin 2020.

Article 2

Une expédition conforme de la présente délibération sera transmise :

- à ETHIASCO scrl, rue des Croisiers, 24 à 4000 LIEGE ;
- à Monsieur Guy HAVELANGE, préqualifié.

Ainsi fait en séance à ANDENNE, date que d'autre part.

PAR LE CONSEIL,

LE DIRECTEUR GENERAL,

LE PRESIDENT,

R. GOSSIAUX

P. RASQUIN

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE DIRECTEUR GENERAL

LE BOURGMESTRE,

R. GOSSIAUX



C. EERDEKENS